



Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-trois,**

**Le jeudi 22 juin à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/06/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mr Dominique BAUDOIN a été élu secrétaire de séance

**N°2023-027 TARIF CANTINE 2023-2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix du repas de cantine est actuellement de 3,20 €.

Il propose pour la rentrée 2023/2024 d'augmenter le tarif et de passer le prix du repas de cantine à 3,35 €.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le prix du repas à 3,35 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Considérant** l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 juin 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

